



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023/41

**Objet : Budget 2024 – Autorisation Engagement Dépenses « Investissement »**

**Rapporteur : Madame CARTIER - BOISTARD – 1<sup>ère</sup> Maire Adjointe en charge des Finances**

**Vu** l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

**Vu** l'exposé de Madame CARTIER – BOISTARD ;

**Considérant** que pour gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires ;

**Considérant** l'opportunité de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** les dépenses d'investissement de la ville dans la limite par chapitres budgétaires ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 14/12/2023

Publié le : 14/12/2023

Exécutoire le : 14/12/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

**Le Maire,**

**Silvio BIELLO**